



Registre d'accessibilité

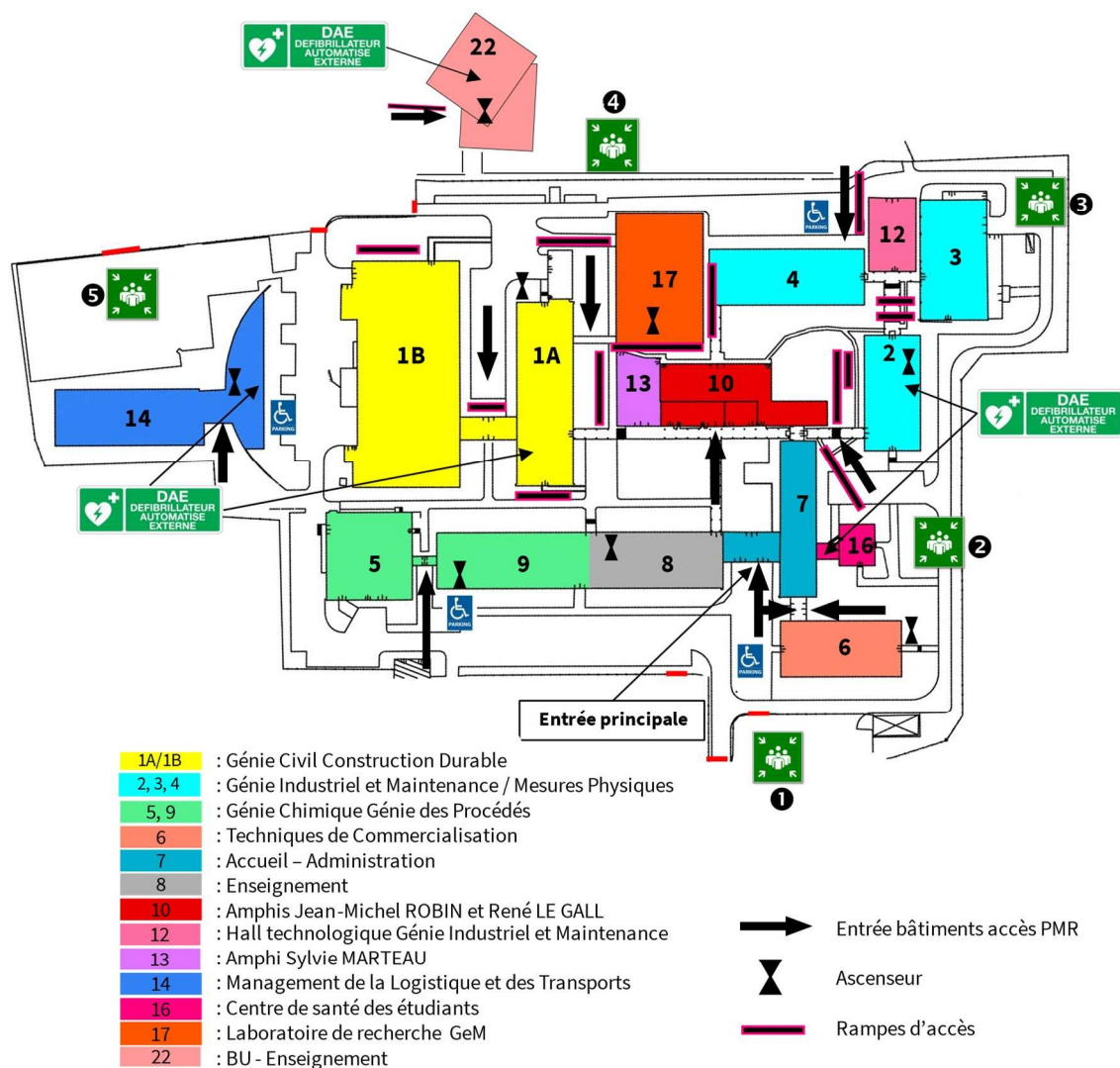
Campus Heinlex, Bât. 1A-1B



Localisation du registre : accueil IUT (bâtiment 7) et sur le site internet

Version du registre : 1-2025

Plan d'accès personnes à mobilité réduite et évacuation du Campus Heinlex



Renseignements

Raison sociale de l'établissement : Nantes Université

Bâtiment concerné : Bâtiment 1A-1B – Campus Heinlex - Saint-Nazaire

Adresse du site : 58 rue Michel Ange

Code postal : 44606

Ville : Saint-Nazaire

Catégorie d'ERP : ☐ 1 ☐ 2 ☒ 3 ☐ 4 ☐ 5

Type d'ERP : ☐ J ☐ L ☐ M ☐ N ☐ O ☐ P ☒ R ☐ S ☐ T ☐ U ☐ V ☒ W ☐ X ☐ Y

Activités réalisées dans le bâtiment : bureaux et enseignement

Effectif maximum accueilli : 400

Le bâtiment possède plusieurs niveaux (étages et/ou sous-sol) : ☒ OUI ☐ NON

Si oui, combien : 3

Pour plus de renseignements, contacter l'accueil du site :

- **Par téléphone :** 02 40 17 81 59
- **Par mail :** accueil.iutsn@univ-nantes.fr

Règlementation

Article 1 du décret du 28 mars 2017

L'exploitant de tout établissement recevant du public [...] élabore le registre public d'accessibilité [...]. Celui-ci précise les dispositions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement a été conçu.

Le registre contient :

- Une information complète sur les prestations fournies dans l'établissement ;
- La liste des pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité de l'établissement aux personnes handicapées ;
- La description des actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.

Les modalités du registre portent sur sa mise à disposition de l'ensemble du public et sur sa mise à jour régulière.

Signalétique

- Signalétique indiquant les changements de direction et les accès ;
- Signalétique indiquant les croisements voiture/piéton ;
- Signalétique lisible et visible (hauteur et type des caractères, au regard des distances) ;
- Typographie de couleur contrastée selon le type de support ;
- Toute information sonore doublée par une information visuelle.

CONFORME : ☒ Oui ☐ Non ☐ Non-concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Validation à la réception	Date

Eclairage

- Cheminement extérieur 20 lux ;
- Circulation piéton / voiture 50 lux ;
- Circulation intérieure 100 lux ;
- Escalier et équipement 150 lux ;
- Accueil 200 lux.

CONFORME : ☒ Oui ☐ Non ☐ Non-concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Validation à la réception	Date

Cheminement

- Sol stable, non meuble et sans trou ou ressaut > à 2 cm ;
- Largueur du cheminement de 1,20 m (tolérance 0,90 m sur une courte distance) ;
- Absence d'élément en saillie $\geq 0,15$ m ;
- Dévers sur les cheminements ≤ 3 % ;
- Espaces de giration à chaque choix d'orientation et à tous les 6 à 8 m ;
- Éléments de guidage de couleur contrastée (à minima entre l'entrée, le parking et l'accueil) ;
- Revêtements sans gêne visuelle ou acoustique ;
- Hauteur de passage libre $\leq 2,20$ m sous élément suspendu.

CONFORME : ☐ Oui ☒ Non ☐ Non-concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Validation à la réception	Date

Parking

En cas de place de parking, 2% du parc doit être accessible (minimum 1 place adaptée).

- Places localisées à proximité de l'entrée ;
- Largeur 3,30 m ;
- Marquage au sol et signalétique verticale ;
- Raccordement au cheminement sans ressaut > à 2 cm.

CONFORME : ☒ Oui ☐ Non ☐ Non-concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Validation à la réception	Date

Ascenseur et plateforme élévatrice

- Conforme à la norme NF EN 81-70/AI ou plateforme élévatrice selon les normes NF EN 81-40 et NF EN 81-41) ;
- Largeur de passage de porte à 0,80 m ;
- Dimension minimale de la cabine 1,10 m x 1,40 m ;
- Dimension minimale de la plateforme élévatrice 0,90 m x 1,40 m ;
- Charge minimale supportée ≥ 300 kg.

CONFORME : ☐ Oui ☒ Non ☐ Non-concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Validation à la réception	Date

Escalier inférieur à 3 marches

- Bande d'éveil à la vigilance en haut de chaque escalier entre 0,28 m et 0,50 m de la première marche ;
- Contre-marche et nez de marche de couleur contrastée notamment sur la première et dernière marche ;
- Main courante recommandée (hauteur 0,80 m à 1 m) ;
- Absence d'obstacle au pied de chaque nez de marche ;
- Largeur de giron $\geq 0,28$ m.

CONFORME : ☐ Oui ☐ Non ☒ Non-concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Validation à la réception	Date

Escalier supérieur à 3 marches

- Bande d'éveil à la vigilance en haut de chaque escalier entre 0,28 m et 0,50m de la première marche ;
- Contre-marche et nez de marche de couleur contrastée notamment sur la première et dernière marche ;
- Main courante recommandée (hauteur 0,80 m à 1 m) ;
- Hauteur de marche 0,17m ;
- Absence d'obstacle au pied de chaque nez de marche ;
- Largeur de giron $\geq 0,28$ m.

CONFORME : ☒ Oui ☐ Non ☐ Non-concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Validation à la réception	Date

Plan incliné, rampe fixe ou amovible

- Pente du plan incliné de 6 % à 12 % suivant les longueurs et les tolérances dans l'existant ;
- Dévers $\leq$ à 3% ;

CONFORME : ☒ Oui ☐ Non ☐ Non-concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Validation à la réception	Date

Dispositifs de commande

- Prise en compte des appels par le système, notamment des personnes sourdes, malentendantes ou muettes ;
- Assure le retour d'information de la prise en compte de l'appel, particulièrement lors de l'absence d'une vision direct ;
- Hauteur entre 0,90 m et 1,30 m ;
- Espace d'usage 0,80 m x 1,30 m ;

CONFORME : ☐ Oui ☒ Non ☐ Non-concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Validation à la réception	Date

Accueil

- Utilisable en position debout ou assise ;
- Configuré pour une communication visuelle ;
- Plan supérieur d'une partie du meuble, hauteur maximale 0,80 m ;
- Vide sous meuble (hauteur 0,70 m, largeur 0,60 m, profondeur 0,30 m) ;
- Lisibilité des affichages, assis ou debout.
- Boucle magnétique

CONFORME : ☐ Oui ☐ Non ☒ Non-concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Validation à la réception	Date

Personnel

Le personnel appelé à être en contact avec les usagers doit être formé à l'accueil et à l'accompagnement de toute personne handicapée (moteur, visuel, auditif, mental, cognitif psychique...).

Une personne référente handicap sur le campus : Rachel Gelet, 0240178641, rachel.gelet@univ-nantes.fr

Le personnel d'accueil doit être en capacité d'informer les usagers des modalités d'accès aux différentes prestations du bâtiment.

CONFORME : ☐ Oui ☒ Non ☐ Non-concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Validation à la réception	Date

Toilettes

- Au moins un doit être accessible aux personnes handicapées ;
- Rayon de giration dans ou devant les toilettes (diamètre 1,50 m), en dehors du débatement de la porte ;
- Espace d'usage ou de transfert (0,80 m x 1,30 m) en dehors du débatement de la porte ;
- Barre de maintien, hauteur comprise entre 0,80 m à 1m ;
- Axe de la lunette du WC distant entre 0,35 m à 0,40 m du mur latéral ;
- Hauteur de cuvette entre 0,45 m et 0,50 m ;
- Lave-mains adapté avec hauteur du plan $\leq 0,85$ m ;

CONFORME : ☒ Oui ☐ Non ☐ Non-concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Validation à la réception	Date

Lavabo

- Espace ou vide sous le lavabo, dimensions minima : hauteur 0,70 m, largeur 0,60 m, profondeur 0,30 m (siphon déporté) ;
- Hauteur du plan $\leq 0,85$ m.

CONFORME : ☒ Oui ☐ Non ☐ Non-concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Validation à la réception	Date

Salle d'eau

- Rayon de giration (diamètre 1,50 m), chevauchement du débattement de la porte $\leq 0,25$ m ;
- Espace d'usage ou de transfert (0,80 m x 1,30 m) ;
- Barre de maintien assis/debout (0,80 m à 1,00 m) ;
- Equipement pour s'asseoir dans la douche ;
- Hauteur accessible des équipements (0,90 m et 1,30 m) ;

CONFORME : ☐ Oui ☐ Non ☒ Non-concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Validation à la réception	Date

Notes et observations des usagers

IN

U